



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 7 décembre 2016 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 30 novembre 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, , Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

Pouvoirs :

Marie-Madeleine Bergot a donné pouvoir à Danièle Kha
Eric Alagon a donné pouvoir à Michaël Quernez
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cindy Le Hen
David Le Doussal a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
Stéphanie Mingant a donné pouvoir à Géraldine Guet
Christophe Couic a donné pouvoir à Patrick Tanguy
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger à partir de 20h45

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

25. IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DES BIENS DURABLES D'UNE VALEUR UNITAIRE INFÉRIEURE A 500€ TTC

Exposé :

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations se traduisant par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune.

En principe, les biens d'une valeur unitaire inférieure à 500€ TTC sont imputés en section de fonctionnement.

Cependant, certains biens d'une valeur inférieure à 500€ TTC permettent la réalisation d'investissements durables peuvent, sous réserve d'une délibération, être imputés en section d'investissement.

Ainsi, il est proposé d'imputer en section d'investissement les dépenses listées dans le tableau joint en annexe dont le montant total est de 39 878 ,43€ TTC.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'imputer en section d'investissement du Budget Principal les biens ci-dessus d'une valeur unitaire inférieure à 500€ TTC.

Avis favorable de la Commission des finances, évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 29 novembre 2016

P.J. : Tableau

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "M. Quernez", written over a horizontal line.